

ENSEIGNANT.E PLASTICIEN.NE EN PEINTURE / DESSIN

SYNTHESE DE L'OFFRE

Employeur :	PROVENCE ALPES AGGLOMERATION
Grade :	Assistant d'enseignement artistique
Référence :	004220300591095
Date de dépôt de l'offre :	29 mars 2022
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Complet
Durée :	20h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01 septembre 2022
Date limite de candidature :	31 mai 2022
Service d'affectation :	Ecole d'art IDBL intercommunale Digne-les-Bains

LIEU DE TRAVAIL

Département du lieu de travail :	Alpes-de-Haute-Provence
Lieu de travail :	04000 DIGNE LES BAINS

DETAILS DE L'OFFRE

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe –principal de 1 ^{ère} classe
Famille de métier :	Assistant d'enseignement
Métier(s) :	Autre

Descriptif de l'emploi :

Provence Alpes Agglomération recherche pour son école d'art IDBL, un ou une enseignant.e plasticien.ne en peinture (acrylique, huile, gouache...) et dessin.

Sous l'autorité du Directeur Général des Services et de la Directrice de l'Ecole d'Art intercommunale de Digne IDBL, les missions de l'enseignant.e plasticien.ne en peinture / dessin sont :

Missions principales :

- Enseigner la peinture : volume horaire hebdomadaire 13h30 dans la diversité de ses approches, de ses esthétiques et de ses techniques, auprès des élèves adultes de l'établissement. 2 cours de 3 heures et 3 cours de 2 heures 30mn.
- Enseigner le dessin d'observation/analytique : volume horaire hebdomadaire 3 h auprès des étudiant.es de la classe préparatoire publique aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art et les accompagner dans l'édification de leurs dossiers artistiques personnels en vue des concours (formation à plein temps faisant partie du réseau national des classes préparatoires publiques APPEA)
- Enseigner les arts plastiques : volume horaire hebdomadaire 3h30 auprès des enfants (5-6 ans et 7-8 ans) à raison de 2 cours par semaine
Cours répartis sur 3 jours par semaine (lundi, mardi et mercredi).

Missions annexes :

- Mise en situation d'épreuves auprès des étudiant.es de la classe préparatoire
- Préparation pédagogique des différents cours dispensés
- Participer aux bilans et aux jurys de sélection (classe préparatoire)
- Participer aux réunions pédagogiques
- Participer à l'accrochage d'expositions (portes ouvertes, expositions d'ateliers)
- Participer aux partenariats ponctuels dans le domaine de l'enseignement et de la transmission (au regard des spécialités disciplinaires de l'enseignant.e). Par exemple : sessions de découverte dispensées auprès de groupes constitués, extérieurs à l'établissement.

Profil demandé :

Expérience dans le domaine de l'enseignement auprès d'étudiant.es et auprès d'un public amateur.

Compétences techniques, plastiques, formelles et théoriques liées aux disciplines enseignées.

Compétences pédagogiques de transmission de ses divers savoirs et savoir-faire : capacité à élaborer un discours critique construit, à élaborer des projets pédagogiques et savoir les transmettre à un large public.

Suivre l'évolution des arts plastiques et posséder une bonne culture générale au regard des disciplines enseignées.

Avoir un travail plastique personnel en relation avec les disciplines enseignées

Aimer transmettre

Etre sérieux, investi, autonome et disponible

Etre communicant, bienveillant, aimer les relations humaines

Aimer le travail en équipe

Diplôme et compétences :

Plasticien.ne détenteur d'un DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) Bac + 5 avec une spécialité dans le domaine de la pratique de la peinture et du dessin.

Permis B obligatoire.

Recrutement par voie statutaire, et à défaut contractuel

Rémunération statutaire

Contact et informations complémentaires :

Véronique Chaix - Ressources humaines

Courriel : veronique.chaix@provençalpesagglo.fr

Emeline EUDES – Directrice de l'Ecole des Beaux-Arts

Courriel : emeline.eudes@idbl.fr

Téléphone : 04 92 32 05 05

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.